

EMPLOI. Le temps partagé, une solution pour les entreprises et les salariés

Un boulot sur mesure

Jean-François Février partage son poste de responsable qualité chez SCMT et Atelier Presqu'île 3D.

Il ne travaille pas dans une, mais deux entreprises. Depuis un an, Jean-François Février occupe le poste de responsable qualité en CDI chez le sous-traitant aéronautique SMCT à Saint-Nazaire.

« Il faut s'adapter à deux équipes, deux modes de fonctionnement »

Une fonction qu'il exerce également à Guérande au sein de la PME Atelier Presqu'île 3D. Sa semaine de travail est divisée entre les deux employeurs, car cet habitant de Saint-Malo-de-Guersac a choisi la formule du temps partagé.

D'abord par « opportunité ». « Je travaillais sur Nantes et je voulais me rapprocher de mon domicile », explique-t-il, « je voulais aussi voir autre chose ». Il a répondu à une annonce sans savoir qu'il s'agissait d'un emploi partagé, avant de dire « ok ». « J'ai été convaincu par les deux postes, et le projet des deux directeurs », dit-il. Jean-François Février n'est salarié d'aucune des deux sociétés, mais de VénétiS, groupement d'employeurs qui développe « l'emploi en CDI à temps partagé » (lire ci-dessous). Évidemment, il admet « un départ un peu difficile. Il faut



Jean-François Février aux côtés de Philippe Balmas, l'un de ses deux « patrons » dans l'atelier de SMCT. Photo PO-ND

s'adapter à deux équipes, deux modes de fonctionnement ». Mais au fil des mois, Jean-François Février assure

avoir « l'impression d'acquiescer une double expérience ». Un concept qui s'intègre pleinement dans la « vision

moderne de l'entreprise » défendue par Philippe Balmas, directeur de SMCT qui emploie 49 salariés. Et répond aussi à une demande spécifique : « Je n'ai pas besoin d'un plein-temps, mais c'est très difficile de trouver une personne à mi-temps avec une compétence de ce niveau », confirme l'intéressé.

« Souplesse »

Nicolas Le Baron son homologue guérandais d'Atelier Presqu'île 3D, également sous-traitant pour l'aéronautique en mécanique de précision, abonde dans le même sens. Une « mutualisation des compétences » et une « souplesse » qui profitent aux deux PME en assurant au salarié le précieux CDI. « Le statut est serein, on n'est pas dans de l'intérim », glisse Jean-François Février, assurant au passage s'épanouir pleinement dans ces deux postes.

Avec en prime un « effet réseau » entre les deux chefs d'entreprises. « L'organisation a permis de mieux nous connaître », souligne Nicolas Le Baron, « SMCT travaille maintenant pour nous en sous-traitance ». Il se dit d'ailleurs prêt à retenter l'expérience sur un autre besoin. Philippe Balmas a franchi le pas pour une deuxième assistante de gestion, elle aussi en temps partagé.

Nicolas Dahéron

ZOOM



Ronan Le Neillon, responsable VénétiS pour Saint-Nazaire et la Presqu'île. Photo PO-ND

« Dire aux PME que notre solution existe »

Besoin. Implanté à Saint-Nazaire depuis quatre ans, VénétiS est un groupement d'employeurs créé en Bretagne en 1997 (le siège est à Vannes) pour développer en temps partagé. La structure compte trente salariés en CDI sur le bassin nazairien et la presqu'île. Le principe est simple : « les entreprises fournissent leurs besoins », explique Ronan Le Neillon, responsable VénétiS à Saint-Nazaire, « nous y répondons en apportant la compétence sur le

temps dont il a besoin ». Les salariés sont toujours embauchés en CDI par VénétiS, avant d'être mis à disposition. Le temps partagé n'est pas nouveau à Saint-Nazaire. En s'installant, VénétiS a d'ailleurs repris le flambeau d'Atlantic Compétences. Mais le principe a du mal à se faire connaître. « Il y a peut-être un frein culturel », dit Ronan Le Neillon, « notre boulot, c'est d'aller dire aux PME que notre solution existe ».